




3, montée Saint Esprit
13002 Marseille

 3, montée Saint Esprit 13002 Marseille	NOM de l'adhérent	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Adresse du domicile	Code Postal : Ville :
	Adresse e-mail	
	Téléphone	Domicile : Bureau : Portable :
Nom et prénom de père		Profession :
Nom et prénom de la mère		Profession :
Traitement médical/allergies		

JUDO GYMNASTIQUE EVEIL ENFANT KARATE THÉÂTRE EVEIL 1^{er} PAS BOXE DANSE SOPHROLOGIE

Je soussigné, _____

Responsable légal de l'enfant _____

En tant que : Mère Père Tuteur

- Certifie avoir pris connaissance du règlement général de l'association et du règlement intérieur de(s) l'activité(s) choisie(s) et m'engage à appliquer ceux-ci et à les faire appliquer à mon enfant.
- Autorise mon enfant à partir seul après son activité.
- M'engage à venir chercher mon enfant après son activité.
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant dans le cadre des activités sur tous supports utiles à l'Association (journal, site internet...)

Dans tous les cas, l'Association n'est pas responsable des incidents ou accidents pouvant survenir au cours du trajet aller ou retour en dehors de l'enceinte de l'Association et en dehors des horaires de cours.

Marseille, le _____

Signature :

PHALANGE DU LACYDON-ETOILE DE LA MAJOR

3, Montée Saint-Esprit – 2, Impasse Sainte-Françoise – 13002 MARSEILLE
Téléphone & Fax : 04.91.90.96.70 C.C.P. Phalange du Lacydon MARSEILLE 52-38

PH. du LACYDON

(Fondée le 1^{er} octobre 1904)

Société d'éducation Physique
Agrée sous le n° 12.517

Société d'éducation populaire
Agrée sous le n° 13.164

GYMNASTIQUE

DANSE
KARATE

*

THEATRE
CHORALE

BOXE FRANCAISE

_____ Affiliée à

F.S.C.F.
F.N.C.T.A.
F.F.KARATE
F.F.J.D.A.
F.F.S.B.F.
UFOLEP

DECHARGE EN CAS D'ACCIDENT

1) Je soussigné (Nom-Prénom) : _____

Autorise l'association **LA PHALANGE DU LACYDON** ou son représentant, à prendre toutes initiatives (Pompiers, hospitalisation et intervention chirurgicale etc...), en cas d'accident Concernant mon enfant (Nom-Prénom de l'enfant) :

Marseille, le _____

Signature :





REGLEMENT DE L'ASSOCIATION DU LACYDON

La phalange du Lacydon, fondée en 1904, est une société d'éducation physique agréée par l'Education Nationale. Elle poursuit un but éducatif : tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

L'Association est dirigée par un conseil d'administration.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES

- Les horaires devront être respectés.
- La présence aux compétitions, galas, spectacles est **obligatoire**.
- Les membres devront se présenter à chaque cours avec une hygiène irréprochable, notamment au niveau des pieds et des ongles.
- Dans les vestiaires, seuls sont autorisés les parents des enfants âgés de 3 ans à 6 ans.
- Toute absence devra être signalée au professeur et au bureau puis justifiée par un certificat médical.
- **Toutes les affaires, tenues, accessoires devront être marqués au nom du propriétaire.**
- Toute personne perturbant le fonctionnement d'un cours par sa tenue ou son comportement pourra se voir exclue d'un cours ou de façon définitive sans possibilité de remboursement.
- Certaines activités telles que la danse, le théâtre, la chorale peuvent entraîner des frais de costumes ou de matériel pour le spectacle de fin d'année.
- Les activités sportives nécessitent une tenue spécifique obligatoire. Se renseigner à l'inscription.
- La location d'un car peut être envisagée pour des sorties hors Marseille, en ce cas tous les enfants concernés devront le prendre. Les parents devront réserver leurs places au plus tôt.
- **Les téléphones portables seront interdits pendant les cours.**
- **La responsabilité de l'Association et des professeurs est limitée à la durée des cours.**